

ij

En l'absence de l'abbé de Clugny, le chapitre de Clugny a élu pour son représentant le seigneur de Clugny, et a autorisé le seigneur de Clugny à faire tous les actes nécessaires pour la conservation de la liberté et de l'indépendance de l'abbaye de Clugny.

Et nous, le seigneur de Clugny, nous nous engageons à maintenir et à défendre la liberté et l'indépendance de l'abbaye de Clugny, et à ne pas permettre que l'abbaye de Clugny soit soumise à aucune autre puissance seigneuriale.

capitane

Et nous, le chapitre de Clugny, nous nous engageons à maintenir et à défendre la liberté et l'indépendance de l'abbaye de Clugny, et à ne pas permettre que l'abbaye de Clugny soit soumise à aucune autre puissance seigneuriale.

Clugny

Clugny

Clugny

Clugny

